

**N° de contrat**  
**8324831 31**

**N° de facture**

083248313100000027479355

**Emise le**

26.04.2023 Du 24.01.2023 au 26.04.2023

### Adresse de la propriété desservie

M BEN MOUHOUB RAMDANE - 16 ALL DU MOULIN HARVY - 93130 NOISY LE SEC

#### Nous vous informons

Vous nous contactez par téléphone... munissez-vous de votre numéro de contrat situé en haut de votre facture. Ainsi, en vous authentifiant sur notre Serveur Vocal, vous serez mis en relation avec un interlocuteur privilégié et vous accéderez à des services personnalisés 24h/24 - 7j/7:

- ◆ Déposer votre relevé de compteur
- ◆ Connaître le solde de votre compte
- ◆ Payer votre facture par carte bancaire



02.211.FA

0002FN

**M BEN MOUHOUB RAMDANE**  
16 ALLEE DU MOULIN HARVY  
93130 NOISY LE SEC

## Facture trimestrielle d'eau et d'assainissement

émise par Veolia Eau d'Île de France SNC



09 69 369 900\*

du lundi au vendredi de 8h à 19h30  
et le samedi de 9h à 12h30



URGENCE FUISE (24H/24)

09 69 369 918\*

\*Numéro Cristal (appel non surtaxé)



[www.sedif.com](http://www.sedif.com)  
(espace abonnés)



Veolia Eau d'Île-de-France  
94417 Saint-Maurice Cedex



Site d'accueil de Saint-Denis  
Immeuble Le Spallis  
2 rue Michael Faraday  
(M° Carrefour Pleyel, sortie n°2)  
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h45  
et le samedi de 9h00 à 11h45



**Montant prélevé le 10.05.2023**

**121,87 € TTC**

Prix au litre (hors abonnement) 0,0046 €

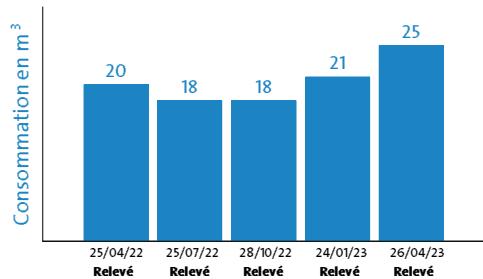
#### Détail de votre facture

<span style="background-color: #4f81bd; border-radius: 5px; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span>	Production et distribution de l'eau potable (SEDIF)	<b>37,08€</b>
<span style="background-color: #6aa84f; border-radius: 5px; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span>	Collecte et traitement des eaux usées	61,31 €
<span style="background-color: #80c040; border-radius: 5px; width: 15px; height: 10px; display: inline-block;"></span>	Organismes publics et TVA	23,48 €

**Prochaine facture à partir du 25.07.2023**

Les pénalités applicables en cas de retard de paiement seront calculées à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal avec un minimum de perception de 21,56 €. Il ne sera pas appliqué d'escompte en cas de paiement anticipé.

**Votre consommation : 25 m<sup>3</sup> ( 25 000 litres)**



**Votre eau contient des sels minéraux**

**Eau de la Marne**  
Usine de Neuilly-sur-Marne



Minéralisation moyenne en mg/litre

Calcium	88,7	Chlorures	24,1
Magnésium	9,7	Sulfates	46,8
Sodium	13,1	Bicarbonates	254
Potassium	2,8	Fluor	0,19

Dureté moyenne de votre eau : 26°f (assez dure)

Résultats provisoires, arrêtés au 2 mars 2023

## Avis de prélèvement automatique

#### Titulaire du compte

#### IBAN

Identifiant National de Compte

BEN MOUHOUB RAMDANE

FR76\*\*\*\*\*2490

#### ICS

Identifiant Crédancier SEPA

FR80ZZZ579503

#### RUM

Référence Unique de Mandat

XX300150010SEPA

En cas de modification de vos coordonnées bancaires, merci de compléter le mandat au verso et de nous l'adresser accompagné d'un relevé d'identité bancaire, d'épargne ou postal.



## Votre consommation

### Volume consommé

### Ancien index

### Nouvel index

### Déterminé par

Compteur n° D12MA083858

25 m<sup>3</sup>

1495 au 24.01.2023

1520 au 26.04.2023

relevé par nos soins

## Votre facture en détail

### Période de facturation

### Volume en m<sup>3</sup> ou quantité

### Prix unitaire en €

### Montant HT en €

### Taux TVA %

#### Production et distribution de l'eau potable

Part déléataire tranche 1	du 25-01-2023 au 31-03-2023	18	0,7474	13,45	5,50%
Part déléataire tranche 1	du 01-04-2023 au 26-04-2023	7	0,7612	5,33	5,50%
Part SEDIF	du 25-01-2023 au 26-04-2023	25	0,4200	10,50	5,50%
Abonnement trimestriel (Contribution aux frais fixes du service de l'eau)	du 01-04-2023 au 30-06-2023			6,53	5,50%
Préservation des ressources en eau par délibération 2022-34 (Agence de l'Eau Seine-Normandie)		25	0,0507	1,27	5,50%

#### Collecte et traitement des eaux usées

Redevance communautaire	du 25-01-2023 au 26-04-2023	25	0,4500	11,25	0,00%
Redevance départementale	du 25-01-2023 au 26-04-2023	25	0,6150	15,38	10,00%
Redevance interdépartementale	du 25-01-2023 au 26-04-2023	25	1,3870	34,68	10,00%

#### Organismes publics

Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau Seine-Normandie)		25	0,4200	10,50	5,50%
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau Seine-Normandie)		25	0,1850	4,63	0,00%
Soutien d'étiage par délibération 2022-35 (EPTB Seine Grands Lacs)		25	0,0117	0,29	5,50%
Développement des voies navigables par délibération 2022-33 (Voies Navigables de France)		25	0,0156	0,39	5,50%

#### Divers

Les Services "Téléo +"		Offert			
------------------------	--	--------	--	--	--

Total HT 114,20

montant € HT

TVA à 0,00%	0,00	15,88
TVA à 5,50%	2,66	48,26
TVA à 10,00%	5,01	50,06

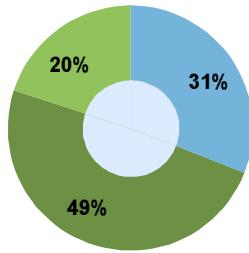
Total TTC 121,87

7,67

114,20

## Mieux comprendre votre facture

Pour une consommation moyenne de 120 m<sup>3</sup> par an



**Traitement et distribution de l'eau potable\*** : votre commune est desservie par le SEDIF qui a délégué le service à Veolia Eau d'Ile de France SNC. Prise dans le milieu naturel, l'eau est traitée et acheminée par des canalisations souterraines jusqu'à votre robinet. Sa qualité est rigoureusement contrôlée.

**Collecte et traitement des eaux usées** : collectées par les communes ou leurs groupements, les eaux usées sont acheminées vers des stations d'épuration pour assainissement avant retour dans le milieu naturel.

**Taxes et redevances des organismes publics** : l'Agence de l'Eau Seine Normandie a en charge la protection de la ressource en eau dans notre région. Voies Navigables de France gère les cours d'eau, Seine Grands Lacs gère les bassins réservoirs.

\* La part relevant du service de l'eau du SEDIF (hors redevance "préservation des ressources en eau") ne représente que 30% de la facture TTC

## Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Veolia Eau d'Ile de France SNC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de Veolia Eau d'Ile de France SNC. Vous bénéficierez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- o dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- o sans tarder et au plus tard dans les 13 mois suivant la date de débit de votre compte en cas de prélèvement non autorisé,
- o vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque

Votre référence : 8324831 - BEN MOUHOUB RAMDANE

Créancier :  
VEOLIA EAU D'ILE DE FRANCE  
28 BLVD PESARO 92000 NANTERRE

ICS : FR80ZZZ579503  
Code Interne : 04 / NTS

### NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

### NOM ET ADRESSE DE RETOUR

CENTRE DES PAIEMENTS  
TSA 30149  
41974 BLOIS CEDEX 9

### DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

(Joindre un RIB, un RICE ou un RIP)

Code IBAN



Code BIC (8 ou 11 caractères)



DATE: \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

SIGNATURE :